



**Votre club d'Entreprises  
vous accompagne**

**Sécurité**

**Responsabilité**

**15 minutes  
pour faire le point**



Prévenir le risque routier encouru par les salariés



# Préambule

**40 questions** pour ne plus vous en poser

Quel que soit le résultat, rejoignez-nous !

## Risque routier

### État des lieux

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Effectif de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Nombre de salariés effectuant des missions  
à l'aide d'un véhicule : \_\_\_\_\_

Activités concernées : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Type de véhicules	Nombre	Total km annuels
<b>Véhicules particuliers</b>		
<b>Véhicules utilitaires légers</b>		
<b>Poids lourds</b>		
<b>Transports en commun</b>		
<b>2 roues</b>		
<b>TOTAUX</b>		

# Évaluez votre gestion des déplacements

## Quelles mesures avez-vous prises pour éviter, réduire ou organiser les déplacements de vos collaborateurs ?

OUI NON

- ▲ Le temps de conduite est-il considéré comme un temps de travail ?
- ▲ Avez-vous mis en place un système de communication évitant ou réduisant les déplacements (*communication de messages, vidéoconférence, audioconférence,...*) ?
- ▲ Au-delà d'une certaine distance, les collaborateurs sont-ils encouragés à se déplacer par d'autres moyens (*transports en commun*) ?
- ▲ Les tournées sont-elles organisées dans le souci de rationaliser les parcours et de limiter les kilomètres parcourus ?
- ▲ Avez-vous mis en place, en relation avec les clients ou en interne, une organisation qui évite d'effectuer des missions dans l'urgence ?
- ▲ L'entreprise a-t-elle défini un temps maximum de conduite journalière et/ou une distance kilométrique maximum à ne pas dépasser en une journée ?
- ▲ L'entreprise encourage-t-elle les conducteurs à emprunter les autoroutes pour leurs déplacements (*même si elles sont payantes*) ?
- ▲ L'entreprise dispose-t-elle de moyens de préparation des missions en prenant en compte les itinéraires, les horaires, la circulation, la météo, ... ?
- ▲ Calculez-vous le temps de déplacement pour les missions afin de donner aux conducteurs le temps de conduire en toute sécurité ?
- ▲ Une procédure a-t-elle été mise en place en cas d'imprévus, de retard ou de panne ?



# Évaluez votre gestion du parc

## Quelles est votre pratique en matière de choix des véhicules, de choix des équipements et de maintenance de la flotte ?

OUI NON

- ▲ Considérez-vous que votre parc est un vecteur important de votre politique d'image ?
- ▲ Le parc de véhicules, VP, VUL, est-il dans un bon état général ?
- ▲ Les véhicules utilisés pour le compte de l'entreprise sont-ils adaptés au type de mission ?
- ▲ Tous les véhicules sont-ils dotés des équipements de sécurité (*gilet réfléchissant, triangle de signalisation, boîte de secours,...*) ?
- ▲ Tous les véhicules sont-ils dotés d'équipement de sécurité passive (*ABS, airbags, climatisation,...*) ?
- ▲ Tous les véhicules sont-ils équipés de régulateurs de vitesse ?
- ▲ Le parc fait-il l'objet de contrôles périodiques obligatoires et d'un suivi ?
- ▲ Existe-t-il un carnet de suivi de l'entretien du véhicule ?
- ▲ La gestion de votre flotte et son entretien font-ils l'objet d'un suivi et d'une vérification par l'entreprise elle-même ?
- ▲ Avez-vous mis en place des mesures pour assurer un transport sans risque des charges, matériaux et outils (*aménagement, répartition des charges, arrimage,...*) ?



# Évaluez votre communication et ses moyens

## Quelles règles avez-vous mises en place pour un comportement de conduite en sécurité ?

OUI NON

- ▲ La direction est-elle sensibilisée au risque pénal de l'entreprise en cas d'accident résultant de l'utilisation d'un moyen de communication (*téléphone, talkie-walkie,...*) ?
- ▲ Avez-vous réalisé une étude de vos besoins de communication opérationnelle ?
- ▲ L'usage du portable pendant la conduite dans le cadre d'une mission est-il interdit par l'entreprise, même avec un kit mains libres ?
- ▲ Cette interdiction du portable a-t-elle fait l'objet d'une campagne de sensibilisation auprès des salariés ?
- ▲ L'encadrement a-t-il été sensibilisé à ses responsabilités pour interdire les appels entrants vers les salariés pendant la conduite ?
- ▲ Les contacts avec les salariés en déplacement ont-ils fait l'objet d'une organisation particulière ?
- ▲ Utilisez-vous les moyens alternatifs au téléphone pour l'envoi de données aux salariés en déplacement (*fax, courriels, SMS,...*) ?
- ▲ Avez-vous mis en place une organisation adéquate pour limiter la nécessité de communiquer pendant les déplacements (*fonction dispatching par exemple*) ?
- ▲ Avez-vous sensibilisé vos conducteurs sur les dangers liés à la consommation d'alcool ou de drogue avant de prendre le volant ?
- ▲ Avez-vous communiqué sur les risques de la fatigue au volant ?



# Évaluez votre gestion des compétences

**Quels moyens avez-vous mis en place pour vérifier les compétences de vos salariés et quelles mesures avez-vous prises pour enrichir ces compétences ?**

**OUI NON**

- ▲ Les permis de conduire de vos salariés sont-ils périodiquement contrôlés ?
- ▲ L'obligation d'avoir son permis figure-t-elle dans le contrat de travail des salariés amenés à se déplacer pour mission ?
- ▲ Votre médecin du travail est-il informé des postes de travail nécessitant l'utilisation de véhicules ?
- ▲ Des stages de formation post-permis sont-ils prévus dans le plan de formation de l'entreprise ?
- ▲ Prévoyez-vous un audit de conduite et une formation éventuelle pour les nouveaux embauchés ?
- ▲ Des animateurs sécurité routière interviennent-ils pour animer des actions de prévention dans votre entreprise ?



**Quels enseignements tirez-vous des accidents ?**

- ▲ Les constats transmis aux assurances sont-ils régulièrement analysés ?
- ▲ Tous les accidents font-ils l'objet d'une enquête, d'un examen et d'un reporting dans l'équipe pour en comprendre et analyser les facteurs de risque ?
- ▲ Les accidents font-ils l'objet d'un suivi précis et de comparaisons annuelles ?
- ▲ Un responsable du plan de prévention du Risque Routier a-t-il été désigné dans l'entreprise ?



# Charte du «Club PRREVO»

Lors des **Assises départementales de la sécurité routière** réunissant tous **les acteurs locaux** le 17 octobre 2003 sous l'égide de la Préfecture du Val-d'Oise, les représentants du secteur économique participant à la table ronde placée sous le thème de la **prévention du risque routier en entreprise** ont proposé la création d'un «**Club**» ouvert à toutes les entreprises du Val-d'Oise.

Attentives à la volonté ainsi exprimée et soucieuses de soutenir cette initiative, la **Préfecture du Val-d'Oise** et la **Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France** (CRAMIF) ont retenu cette proposition comme cible prioritaire dans l'**avenant de prorogation**, à effet du 10 janvier 2004, reconduisant pour trois ans la **Convention de partenariat** conclue le 10 janvier 2001.

La synthèse des débats des Assises départementales ayant confirmé clairement que le «Club d'Entreprises» constituait le cadre adapté pour la prise en compte de cette problématique par les participants, sa création est intervenue lors de la première réunion du 4 février 2004.

Les membres du club dénommé «**Club PRREVO**» s'engagent ainsi à participer aux travaux communs du groupe, dans le cadre des missions essentielles sur lesquelles ils se sont entendus, à savoir :

- 1 **Aider, assister, conseiller** les entreprises dans la mise en place d'une démarche de prévention.
- 2 **Communiquer** pour promouvoir l'esprit de ladite Convention de partenariat.
- 3 **Faciliter** l'écoute et les échanges entre les membres.
- 4 **Créer** des solutions ou bonnes pratiques en phase avec les besoins identifiés.
- 5 **Favoriser**, de façon générale, toute initiative visant à diminuer le nombre et la gravité des sinistres automobiles dans le domaine professionnel.

Chaque membre du club favorisera, en liaison avec les signataires de la **Convention de partenariat** exerçant un rôle de facilitation, la mise en place d'un programme d'actions contribuant à la réalisation de ces missions.



GIE des SACV de Cergy-Pontoise

